

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 juin 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 15/06/2023

Délibération N° D-2023-2206-06

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Gaston BURGER pour voter en son nom.

Madame DOTT Sylvie a donné pouvoir à Pierre ROTH pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : ../..

Objet : Convention avec l'éco-organisme Cyclevia pour la gestion des huiles usagées

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg collecte depuis très longtemps les huiles usagées (huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles) dans les deux déchetteries du territoire.

Aux termes de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les huiles usagées relèvent désormais du principe de responsabilité élargie du producteur (REP). Ainsi, un éco-organisme a été agréé par l'Etat en 2022 pour organiser cette filière de traitement, à savoir CYCLEVIA.

Le Président propose au Conseil communautaire de signer une convention avec CYCLEVIA pour bénéficier des contributions financières liées à cette filière et de la prise en charge des frais de collecte et traitement, supportés actuellement par la communauté de communes.

Après délibération, le Conseil communautaire **entérine** la proposition du Président et **décide** de contractualiser avec CYCLEVIA. La convention sera conclue pour une durée de 6 ans dans la limite de la date d'expiration de l'agrément de l'éco-organisme fixée par arrêté interministériel.

Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir.

Fait à Truchtersheim, le 23 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20230622-D-2023-2206-06-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023